

Accueil citoyen

Rue du Centre 6 LeLanderon.Accueil@ne.ch
Case postale 48 www.landeron.ch
2525 Le Landeron 032 886 48 60

DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DU CAVEAU

Date de la manifestation :

Horaires de la manifestation (début – fin, y compris préparation, rangement et nettoyage) :

Genre de manifestation (anniversaire, mariage, etc.) :

Remarque/complément :

La manifestation est¹ : publique privéePrestation payante² : oui non

Si oui laquelle/lesquelles :

Apéritif Repas Utilisation de la cuisine

Nombre de personnes : personnes **49 personnes au maximum.**

Nous vous rendons attentifs que la capacité d'accueil du Caveau doit être respectée. En cas de dépassement du nombre de personnes annoncées, la commune se décharge de toute responsabilité.

Personne responsable : Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Date :**Signature :**Nous vous remercions de nous retourner ce formulaire à : lelanderon.accueil@ne.ch

Dernière mise à jour : 27.01.2026

¹**Manifestation privée** = une manifestation privée est un événement uniquement ouvert à des participants invités par l'organisateur ou sur inscription et qui ne comporte aucune prestation payante (vente de boissons, entrée, etc.). Pour une manifestation privée, il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation du SCAV.

¹**Manifestation publique** = une manifestation publique est un événement ou prestation occasionnelle ouverts au public avec restauration (remise de denrées alimentaires à consommer sur place), danse publique (danse organisée dans un lieu accessible au public), ou jeu public (appareil ou installation de divertissement exploité dans un but lucratif, autorisé hors maisons de jeu). Pour une manifestation publique, il est nécessaire d'obtenir une autorisation du SCAV : <https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAV/Pages/manifestations.aspx>. La confirmation de la réservation des locaux n'interviendra qu'à partir du moment où le SCAV aura donné son autorisation. La commune se réserve le droit de vous demander de remplir son propre formulaire pour une manifestation publique, notamment si la manifestation est de grande envergure, voir sur le site <https://www.landeron.ch/decouverte/presentation/manifestations>.

²Dès qu'il y a une **prestation payante** (prix d'entrée, vente de boissons, vente de denrées alimentaires, chapeau, à votre bon cœur, etc.), une autorisation du SCAV est nécessaire. Il en va de même pour les jeux d'argent comme les tombolas, poker, etc.